

**Plan d'action (2016-2020) de Condition féminine Canada, du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**  
**Audit de l'analyse comparative entre les sexes**  
**Rapport du vérificateur général du Canada – automne 2015**

---

### **Observation générale**

Le gouvernement du Canada est résolu à appuyer la mise en œuvre intégrale de l'analyse comparative entre les sexes (ACS) dans l'ensemble des ministères et des organismes fédéraux. L'ACS aide à garantir que l'élaboration des politiques, des programmes et des mesures législatives tiennent compte de leurs répercussions différentes sur les femmes et les hommes d'horizons divers. En 2015, le gouvernement a renouvelé son engagement à utiliser l'ACS, notamment en incluant dans le mandat confié à la ministre de la Condition féminine l'objectif fondamental de veiller à ce que les politiques, les lois et les règlements du gouvernement tiennent compte des répercussions différentes que les décisions peuvent avoir sur chacun des sexes.

Dans son rapport de l'automne 2015, publié en février 2016 et intitulé « La mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes », le vérificateur général indiquait qu'il fallait faire davantage pour généraliser l'utilisation rigoureuse de l'ACS dans toute l'administration fédérale. Il recommandait que Condition féminine Canada (CFC), le Bureau du Conseil privé (BCP) et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) collaborent avec tous les ministères et organismes fédéraux pour repérer les obstacles à la mise en œuvre de l'ACS et qu'ils évaluent périodiquement les progrès pour en faire rapport. On recommandait aussi que CFC évalue les ressources qui lui sont nécessaires pour s'acquitter de son mandat en matière d'ACS.

CFC, le BCP et le SCT s'engagent à collaborer, entre eux et avec les autres ministères et organismes fédéraux, pour donner suite aux trois recommandations contenues dans le rapport du vérificateur général. Les mesures énoncées ci-dessous détaillent les activités qu'entreprendra chacun pour combler les lacunes soulevées par le vérificateur général, en faisant fond sur les progrès accomplis et les leçons tirées.

**Plan d'action (2016-2020) de Condition féminine Canada, du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**  
**Audit de l'analyse comparative entre les sexes**  
**Rapport du vérificateur général du Canada – automne 2015**

RÉPONSE	PLAN D'ACTION	DATE BUTOIR
<p><b>Recommandation 1.61. Le Bureau du Conseil privé, Condition féminine Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada devraient, dans les limites de leur mandat respectif et en collaboration avec tous les ministères et organismes fédéraux, prendre des mesures concrètes pour recenser et supprimer les obstacles qui empêchent la réalisation systématique d'analyses comparatives entre les sexes rigoureuses. Ces mesures devraient éliminer les obstacles qui empêchent les ministères et organismes fédéraux de prendre en considération les analyses comparatives entre les sexes lors de l'élaboration, du renouvellement ou de l'examen des projets de politiques, de mesures législatives et de programmes, en vue d'informer les décideurs publics des enjeux hommes-femmes réels ou possibles de leurs initiatives.</b></p>		
<p><b>Réponse de Condition féminine Canada à la recommandation 1.61</b></p> <p>Recommandation acceptée</p> <p>CFC continuera d'élaborer et d'offrir des outils et de la formation en matière d'ACS en perfectionnant son approche par « grappe » (groupes de ministères qui ont des champs d'intérêts similaires) pour garantir que l'ensemble des secteurs et des collectivités fonctionnelles ont accès à de l'information et à des outils adaptés à leurs besoins.</p> <p>Au cours de l'année 2016, CFC révisera la page de GCpédia sur l'ACS+ et en publiera une refonte pour améliorer l'accès aux outils et ressources.</p>	<p>En 2016, CFC travaillera avec le BCP et le SCT pour mieux cerner et analyser les obstacles à la mise en œuvre de l'ACS+. Pour ce faire, on consultera les autres ministères et organismes fédéraux, y compris à l'échelon des sous-ministres, afin de recenser les obstacles à une application complète et cohérente de l'ACS+ aux initiatives du gouvernement.</p> <p>CFC travaillera aussi avec le BCP, le SCT et d'autres ministères et organismes fédéraux pour atténuer les obstacles connus en améliorant les outils, la formation, les réseaux et les ressources en matière d'ACS+. Ses activités incluront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étendre la formation à l'ACS+ offerte aux principaux secteurs et aux collectivités fonctionnelles (p. ex., travailler avec le SCT à concevoir des outils à l'intention des évaluatrices et évaluateurs);</li> <li>• Mettre au point un ensemble de produits pour aider les ministères et les organismes à concevoir et présenter de la formation interne sur</li> </ul>	<p>Été 2016</p> <p>Permanent</p> <p>Printemps 2017</p>

**Plan d'action (2016-2020) de Condition féminine Canada, du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**  
**Audit de l'analyse comparative entre les sexes**  
**Rapport du vérificateur général du Canada – automne 2015**

RÉPONSE	PLAN D'ACTION	DATE BUTOIR
<p>CFC tablera sur le réseau des championnes et champions de l'ACS, établi en 2015, afin de mieux sensibiliser la haute direction, de promouvoir la collaboration et l'échange de pratiques exemplaires et de veiller à ce qu'on adhère à la pérennisation de l'ACS+.</p> <p>CFC continuera de bâtir et de renforcer le Comité interministériel sur l'ACS+ pour en faire le principal carrefour d'information sur la mise en œuvre de l'ACS+ et les activités afférentes, cela comprendra la mise en commun de pratiques exemplaires et de stratégies, et la création de réseaux de collaboration.</p> <p>CFC s'emploiera à mieux sensibiliser les fonctionnaires à l'utilisation de l'ACS+ dans le cadre des initiatives fédérales, et ce, en recourant à des événements et à des activités de promotion, en tenant une semaine annuelle de sensibilisation à l'ACS+ et en profitant d'autres</p>	<p>mesure;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer de nouvelles ressources pédagogiques interactives et revoir celles qui sont déjà offertes sur le site Web de CFC, par exemple : y ajouter des études de cas représentatives de divers secteurs d'activités, et harmoniser le contenu du cybercours afin de pouvoir l'intégrer au programme de formation de l'École de la fonction publique du Canada sur l'élaboration des politiques.</li> </ul> <p>CFC, le BCP et le SCT appuieront et créeront de nouveaux forums de réseautage et de collaboration en matière d'ACS+, y compris à l'intention des cadres. Cela comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un comité de direction composé de hautes et hauts fonctionnaires de CFC, du BCP et du SCT, qui se réunira deux fois l'an pour faire le point sur les progrès accomplis et les leçons tirées, ainsi que déterminer les priorités;</li> <li>• Le réseau des championnes et champions de l'ACS+, qui se réunit une fois l'an pour faire du réseautage, échanger sur les pratiques exemplaires et favoriser la collaboration entre les hautes et les hauts fonctionnaires;</li> <li>• Le Comité interministériel sur l'ACS+, présidé par CFC et réunissant un vaste éventail de ministères, qui se réunit une fois par trimestre pour échanger sur les pratiques exemplaires et les stratégies relatives à la mise en œuvre de l'ACS+;</li> <li>• De nouveaux réseaux sectoriels de promotion de l'ACS+ dans des domaines prioritaires (par exemple, le réseau des praticiennes et praticiens du secteur de la sécurité).</li> </ul>	<p>Automne 2017 et par la suite</p> <p>Automne 2016</p> <p>Permanent</p> <p>Permanent</p> <p>Permanent</p> <p>Permanent</p>

**Plan d'action (2016-2020) de Condition féminine Canada, du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**  
**Audit de l'analyse comparative entre les sexes**  
**Rapport du vérificateur général du Canada – automne 2015**

RÉPONSE	PLAN D'ACTION	DATE BUTOIR
possibilités fédérales de généralisation de l'ACS+.		
<p><b>Réponse du Bureau du Conseil privé à la recommandation 1.61</b></p> <p>Recommandation acceptée</p> <p>Le BCP continuera d'exiger des ministères et des organismes qu'ils mènent des analyses comparatives entre les sexes PLUS (ACS+), au besoin, au moment de produire des mémoires au Cabinet, et il continuera d'encourager les ministères à utiliser l'ACS dans le cadre du processus régulier d'élaboration des politiques.</p> <p>Pour renforcer davantage la capacité des analystes du BCP et garantir ainsi la prise en compte des considérations ressortant de l'ACS+, lorsqu'il y a lieu, au moment de l'élaboration des propositions ministérielles (c'est-à-dire les mémoires au Cabinet), le BCP rendra la formation ACS+ en ligne offerte par CFC obligatoire pour tous les analystes qui exercent une fonction d'examen critique et prodiguent des conseils sur les projets de politiques, de mesures législatives et de programmes.</p>	<p>Le BCP met à jour son guide de rédaction des mémoires au Cabinet pour y intégrer des directives plus précises concernant l'ACS ainsi qu'un lien pointant vers les outils d'ACS+ de CFC.</p> <p>Plus du tiers des postes au BCP ont été désignés comme postes nécessitant une formation en ACS+ parce que leurs fonctions incluent la prestation de conseils sur les projets de politiques, de programmes et de mesures législatives. Cette formation sera aussi obligatoire pour tous les cadres de direction (EX-01 – EX-05) au BCP. La promotion et le suivi de cette formation seront intégrés au cycle de gestion du rendement du personnel. Le BCP s'est donné comme objectif de faire en sorte que d'ici la fin de septembre 2016, 90 % de l'effectif visé ait achevé la formation, puis de maintenir ce taux.</p>	<p>Automne 2016</p> <p>Automne 2016</p>

**Plan d'action (2016-2020) de Condition féminine Canada, du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**  
**Audit de l'analyse comparative entre les sexes**  
**Rapport du vérificateur général du Canada – automne 2015**

RÉPONSE	PLAN D'ACTION	DATE BUTOIR
<p>Le BCP élaborera et appliquera une liste de vérification des considérations stratégiques qui sera soumise avec tous les mémoires au Cabinet. Cet outil aidera les ministères et les organismes à garantir que les projets tiennent compte de l'ACS+, au besoin. On veillera entre autres à ce que certains éléments soient considérés pour déterminer si une ACS+ partielle ou complète est requise, et à justifier les cas pour lesquels aucune ACS+ n'a été menée. Grâce à cet outil, on pourrait également s'assurer que d'autres politiques, lois, directives et considérations liées au processus régulier d'élaboration des politiques ont bien été prises en compte dans la rédaction des mémoires.</p>	<p>Le BCP élaborera une liste de vérification des considérations stratégiques, qui deviendra un élément obligatoire du processus d'élaboration des mémoires au Cabinet. En ce qui a trait à l'ACS+, il se donnera pour objectif de contrôler l'ACS+ plus tôt au cours du processus afin de prévoir suffisamment de temps pour réagir à toute préoccupation qui pourrait être soulevée concernant la rigueur ou la capacité et faire intervenir d'autres ministères ou organismes (p. ex., CFC) s'il y a lieu. On prévoit que cette liste de vérification devra être approuvée par la haute direction, ce qui augmentera la visibilité de l'ACS+ et renforcera la responsabilisation à son égard. Le recours à cet outil pour aider à encadrer le processus d'élaboration des politiques permettra une analyse plus exhaustive, fondée sur des données probantes, des « enjeux hommes-femmes » (considérations de genre) pour éclairer l'élaboration des mémoires et les décisions ministérielles.</p>	<p>Automne 2016</p>
<p><b>Réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor à la recommandation 1.61</b></p> <p>Recommandation acceptée</p> <p>Le SCT entreprend périodiquement des examens approfondis des instruments de politique du Conseil du Trésor. Le SCT maintiendra ses documents d'orientation internes précisant que l'on devrait tenir compte des considérations relatives à l'ACS, le cas échéant, dans le cadre de l'élaboration et de l'examen des instruments de politique du</p>	<p>En 2014, le SCT a publié des lignes directrices pour préciser certaines de ses attentes envers les ministères et organismes concernant leur obligation de démontrer qu'ils ont bien pris en compte les « enjeux hommes-femmes » (considérations de genre) lorsqu'ils rédigent une présentation au Conseil du Trésor. Ces attentes figurent dans le <i>Guide détaillé à l'intention des rédacteurs</i>, lequel comprend des liens vers des outils d'ACS+ de CFC. Le guide fait l'objet de révisions périodiques.</p>	<p>Permanent</p>



**Plan d'action (2016-2020) de Condition féminine Canada, du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**  
**Audit de l'analyse comparative entre les sexes**  
**Rapport du vérificateur général du Canada – automne 2015**

RÉPONSE	PLAN D'ACTION	DATE BUTOIR
<p>qu'il utilisera les canaux usuels pour garantir qu'elle parvienne aux fonctionnaires remplissant des fonctions ministérielles d'évaluation dans les six mois suivant sa publication.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration des instruments de politique du Conseil du Trésor qui ont trait à l'évaluation des programmes, le SCT réfléchira aux moyens qu'il pourrait prendre pour que ceux-ci aident les ministères et les organismes à tenir compte des considérations pangouvernementales, comme l'ACS, lors de l'évaluation du rendement des programmes fédéraux.</p>	<p>Le SCT diffusera cette documentation dans l'ensemble du milieu de l'évaluation du gouvernement fédéral par différents moyens — GCconnex, forums divers d'élaboration des politiques, réunions interministérielles des responsables de l'évaluation et, si possible, présentation(s) aux responsables de l'évaluation du gouvernement fédéral.</p> <p>À l'occasion de son examen des <i>Normes d'évaluation pour le gouvernement du Canada</i>, le SCT se livrera à des consultations et à une réflexion pour trouver des moyens d'assurer que les ministères et les organismes prennent en compte des considérations stratégiques pangouvernementales, telles que l'ACS+, lors de l'évaluation du rendement des programmes fédéraux.</p>	<p>Hiver 2017-2018</p> <p>Printemps 2017</p>
<p><b>Recommandation 1.62. Condition féminine Canada devrait, avec l'appui du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, dans les limites de leur mandat respectif, effectuer des examens périodiques de la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes au sein des ministères et organismes fédéraux, ainsi que des répercussions de ces analyses sur les projets de politiques, de mesures législatives et de programmes, et produire des rapports à ce sujet.</b></p>		
<p><b>Réponses de Condition féminine Canada à la recommandation 1.62</b></p> <p>Recommandation acceptée</p> <p>CFC étudiera de nouveaux moyens de recueillir de l'information additionnelle sur la capacité</p>	<p>CFC, le BCP et le SCT concevront et mettront en place un cadre plus rigoureux pour mieux suivre le progrès des capacités en ACS et de la mise</p>	<p>2016 et par la suite</p>

**Plan d'action (2016-2020) de Condition féminine Canada, du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**  
**Audit de l'analyse comparative entre les sexes**  
**Rapport du vérificateur général du Canada – automne 2015**

RÉPONSE	PLAN D'ACTION	DATE BUTOIR
<p>d'ACS et l'application de l'ACS à l'échelle du gouvernement.</p> <p>CFC, de concert avec le SCT et le BCP, fera régulièrement rapport sur l'état de la mise en œuvre de l'ACS à l'échelle du gouvernement selon les renseignements recueillis dans les rapports d'étape annuels soumis par les sous-ministres.</p> <p>CFC continuera de surveiller la participation au cybercours sur l'ACS et communiquera régulièrement cette information aux autres ministères.</p> <p>CFC préparera, de concert avec le BCP et le SCT, un rapport d'étape quinquennal sur l'ACS en 2020, dans lequel figureront les leçons apprises et les orientations stratégiques à prendre pour l'avenir.</p>	<p>en œuvre de l'ACS à l'échelle de l'administration fédérale, y compris l'influence exercée par l'ACS+ et les résultats qui en sont issus. On procédera entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en réunissant chaque année des renseignements sur la mise en œuvre de l'ACS, obtenus des ministères et organismes par l'entremise d'une enquête détaillée sur l'ACS+, menée tous les ans auprès des sous-ministres;</li> <li>• en collaborant avec d'autres ministères fédéraux afin d'examiner la possibilité de concevoir des indicateurs de l'égalité entre les sexes pour des domaines clés, afin de suivre les progrès accomplis;</li> <li>• en mettant au point un « tableau de bord de l'ACS+ » pour suivre les progrès accomplis par les ministères dans des domaines clés;</li> <li>• en établissant de nouvelles façons de rendre compte périodiquement de la mise en œuvre de l'ACS+ à l'échelle de l'administration fédérale, notamment en ce qui a trait aux leçons tirées, à la mise en commun des pratiques exemplaires, et aux orientations stratégiques à prendre pour l'avenir.</li> </ul> <p>CFC, le BCP et le SCT se concerteront aussi pour jouer un rôle plus proactif afin de s'assurer qu'on applique l'ACS aux mémoires au Cabinet, y compris ceux qui portent sur les grandes priorités du gouvernement.</p>	<p>Printemps 2016 et par la suite</p> <p>Automne-hiver 2016-2017</p> <p>Été 2016 et par la suite</p> <p>Hiver 2016-2017 et par la suite</p> <p>Été 2016 et par la suite</p>
<p><b>Réponse du Bureau Conseil privé à la recommandation 1.62</b></p> <p>Recommandation acceptée</p> <p>Le BCP aidera CFC à déterminer quels ministères et organismes excellent en ACS+ et</p>	<p>La championne ou le champion de l'ACS et l'analyste qui est responsable de l'ACS+ continueront de consulter leurs collègues au sein des groupes</p>	<p>Permanent</p>

**Plan d'action (2016-2020) de Condition féminine Canada, du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**  
**Audit de l'analyse comparative entre les sexes**  
**Rapport du vérificateur général du Canada – automne 2015**

RÉPONSE	PLAN D'ACTION	DATE BUTOIR
<p>lesquels ont plus de difficulté et devraient recevoir plus de soutien ou de formation.</p> <p>Le BCP aidera CFC à dénicher des exemples de l'influence de l'ACS+ sur les résultats de politiques, de programmes ou de mesures législatives, lesquels exemples pourraient constituer d'excellentes études de cas et leçons. Ce travail sera facilité par une meilleure connaissance des facteurs pris en compte dans une ACS+, acquise grâce à de la formation; il sera aussi facilité par la liste de vérification des considérations stratégiques, élaborée pour aider au suivi des ACS+ menées par les ministères et les organismes.</p>	<p>des politiques pour faire la promotion de l'ACS+ et prodiguer des conseils à ce sujet, de même que pour identifier les initiatives susceptibles de devenir des études de cas précieuses pour illustrer l'utilité de l'ACS+.</p> <p>Le BCP envisagera le recours à la liste de vérification des considérations stratégiques pour contrôler l'utilisation de l'ACS+ durant l'élaboration des mémoires au Cabinet, pour appuyer la prise de décisions. Le BCP étudiera aussi comment il pourrait intégrer davantage l'ACS+ et les considérations de genre aux mécanismes généraux de surveillance qui pourraient être mis au point.</p>	<p>Permanent</p>
<p><b>Réponses du Secrétariat du Conseil du Trésor à la recommandation 1.62</b></p> <p>Recommandation acceptée.</p> <p>Dans le cadre de la fonction d'examen critique qu'il remplit auprès des ministères et des organismes concernant l'intégration des considérations de genre (le cas échéant) à l'élaboration des politiques, des programmes, des initiatives et des services, le SCT effectuera, d'ici l'automne 2017, un examen des présentations au Conseil du Trésor pertinentes,</p>	<p>Pour évaluer les progrès accomplis par les ministères et les organismes dans la prise en compte du genre, le SCT relèvera les données pertinentes dans les présentations au Conseil du Trésor, de manière à cerner, puis éliminer les obstacles à l'utilisation efficace de l'ACS+ et, en fin de compte, améliorer les résultats des programmes, des politiques et des services. Les leçons dégagées de cette démarche seront diffusées et utilisées pour renforcer la fonction d'examen critique du SCT à l'avenir.</p>	<p>Automne 2016</p>

**Plan d'action (2016-2020) de Condition féminine Canada, du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**  
**Audit de l'analyse comparative entre les sexes**  
**Rapport du vérificateur général du Canada – automne 2015**

RÉPONSE	PLAN D'ACTION	DATE BUTOIR
<p>afin d'évaluer et de faire état de la façon dont on tient compte de l'ACS dans les divers projets de politique ou de programme soumis par les ministères et organismes fédéraux, selon les guides et les outils mis à leur disposition pour la préparation des présentations.</p> <p>À compter de 2017, le SCT surveillera les progrès accomplis dans l'intégration de l'ACS aux présentations réglementaires ciblées.</p>	<p>Spécifiquement, le Secrétariat évaluera le traitement de l'ACS+ dans les présentations soumises au Conseil du Trésor entre septembre 2016 et juin 2017, et il en rendra compte au plus tard à l'automne 2017. Son rapport répondra aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'ACS+ était nécessaire, a-t-elle été réalisée?</li> <li>• Si on a réalisé une ACS+, a-t-on intégré les résultats de l'ACS+ ou des considérations de genre à la conception de la politique, du programme, de l'initiative ou du service?</li> <li>• Si l'on n'a pas procédé à une ACS+ : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ A-t-on cerné les enjeux hommes-femmes ou les a-t-on pris partiellement en considération pour améliorer le programme? Ou, encore, a-t-on prévu des mesures pour suivre les répercussions sur les femmes et les hommes au fil du temps?</li> <li>○ A-t-on fait mention d'obstacles à la réalisation d'une ACS+?</li> </ul> </li> </ul> <p>À la fin de 2017, le SCT consignera les leçons et les recommandations issues de cet examen, et il les communiquera à CFC. Il lui indiquera quels ministères et organismes intègrent effectivement les considérations de genre aux politiques, programmes et initiatives présentés, et lesquels auraient besoin de soutien supplémentaire en matière d'ACS+.</p> <p>À compter de 2017, le SCT fera un suivi de toutes les présentations réglementaires au gouverneur en conseil afin d'évaluer leur prise en compte de l'ACS+, puis en faire état. Le Secrétariat examinera ces données et communiquera les leçons tirées en vertu de son engagement global à renforcer sa fonction d'examen critique.</p> <p>Le Secrétariat prendra aussi des mesures pour mieux intégrer l'ACS+ au</p>	<p>Automne 2017</p> <p>Hiver 2017-2018</p> <p>2017 et par la suite</p>

**Plan d'action (2016-2020) de Condition féminine Canada, du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**  
**Audit de l'analyse comparative entre les sexes**  
**Rapport du vérificateur général du Canada – automne 2015**

RÉPONSE	PLAN D'ACTION	DATE BUTOIR
<p>Un comité pertinent de sous-ministres se verra offrir un exposé sur l'état de l'ACS à l'échelle du gouvernement et son incidence sur les politiques, les mesures législatives et les programmes mis en avant.</p>	<p>cycle d'élaboration de la réglementation fédérale. Pour ce faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il cherchera à intégrer l'ACS+ dès la première étape du processus réglementaire, à savoir l'évaluation initiale de l'impact d'une proposition de règlement</li> <li>• Il révisera les documents d'orientation à l'intention des ministères et organismes fédéraux qui ont trait à l'élaboration du Résumé de l'étude d'impact de la réglementation, un document public publié dans la Gazette du Canada, qui accompagne le texte légal d'un projet de règlement</li> <li>• Il offrira une formation aux analystes portant sur l'ACS+ et plus particulièrement sur la façon d'appliquer l'ACS aux présentations réglementaires, comme celles qui portent sur la sécurité sociale (pensions, assurance-emploi), l'aide financière (prêts aux étudiantes et étudiants), la citoyenneté, les personnes réfugiées, l'immigration, les prestations pour les anciennes combattantes et anciens combattants, le travail, la justice pénale, etc.</li> </ul> <p>Le SCT dirige le Comité consultatif sur la gestion de la fonction publique, composé de 43 sous-ministres fédéraux. Le SCT inscrira à l'ordre du jour du Comité, au début de 2017 et chaque année par la suite, un entretien avec la chef de CFC pour permettre à celle-ci d'échanger avec les membres sur les progrès de la mise en œuvre de l'ACS+ à l'échelle du gouvernement et les répercussions de son utilisation sur les initiatives gouvernementales (mesures législatives, politiques ou programmes).</p>	<p>2017 et annuellement par la suite</p>

**Plan d'action (2016-2020) de Condition féminine Canada, du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**  
**Audit de l'analyse comparative entre les sexes**  
**Rapport du vérificateur général du Canada – automne 2015**

RÉPONSE	PLAN D'ACTION	DATE BUTOIR
<p><b>Recommandation 1.63. Condition féminine Canada devrait évaluer les ressources qui lui sont nécessaires pour s'acquitter de son mandat relatif à l'analyse comparative entre les sexes (ACS) et affecter suffisamment de ressources aux examens des ACS et à la communication d'information périodiques à cet égard.</b></p>		
<p><b>Réponse de Condition féminine Canada à la recommandation 1.63</b></p> <p>Recommandation acceptée.</p> <p>CFC déterminera les ressources requises pour remplir efficacement le mandat du gouvernement du Canada en matière d'ACS; il indiquera aussi d'où ces ressources pourraient provenir.</p>	<p>En collaboration avec le BCP et le SCT, CFC a élaboré un plan stratégique afin d'offrir un aperçu des activités et des ressources nécessaires à la bonne réalisation du mandat du gouvernement du Canada en matière d'ACS. Cela comprend élaborer un plan de mise en œuvre pour les nouveaux fonds qui ont été attribués à CFC dans le budget de 2016 dans le but de renforcer ses capacités en matière d'ACS et lui permettre ainsi d'intervenir pour assurer une application plus cohérente de l'ACS à l'échelle du gouvernement.</p> <p>CFC prévoit affecter ses ressources aux activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer les capacités d'ACS+ à l'échelle du gouvernement, notamment en offrant davantage de formation et d'outils (y compris en ligne) et en multipliant les collectivités fonctionnelles et les secteurs de l'administration fédérale couverts;</li> <li>• intervenir stratégiquement pour éclairer l'élaboration d'initiatives clés du gouvernement en offrant des avis sur les considérations de genre;</li> <li>• collaborer étroitement avec des ministères et d'autres organismes gouvernementaux pour accroître la disponibilité de données ventilées par sexe et de recherches comparatives entre les sexes dans les domaines prioritaires, ainsi que pour mettre au point des indicateurs de l'égalité entre les sexes dans des domaines clés, ce qui permettra de suivre les progrès;</li> <li>• suivre les progrès et en rendre compte.</li> </ul>	<p>2016 et par la suite</p>